

DATE : 27 avril 2026
HEURE : 19 h
LIEU : Local 3050 du Centre de services scolaire Harricana

Présences :

Blais Audrey
Blanchet Caroline
Desjardins Lisa Marie
Guzman Dianivel
Leblanc Sandra
Ouellet Mélissa
Rivard Myriam-Cindy
Sylvain Jenny
VACANT
VACANT

Saint-Joseph
École secondaire d'Amos
Christ Roi
Saint-Marc-La Corne
École de Barraute
Sacré-Cœur–Saint-Viateur
Christ-Roi
École secondaire d'Amos
Notre-Dame-de-Fatima
Saint-Mathieu-La Motte

Nancy Létourneau
Johanne Godbout

Directrice générale
Secrétaire générale

ABSENCES : MÉLISSA BISSON, BRAYEN LACHANCE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOT DE BIENVENUE

Quorum ☒ Pas quorum ☐ Heure de début : 19h07

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP-850-04-27

Il est résolu, sur proposition de Madame Jenny Sylvain, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2026

Résolution CP-851-04-27

Après lecture, il est résolu, sur proposition de Madame Audrey Blais, d'accepter le procès-verbal du 9 mars 2026 en apportant la modification suivante : Mylène Plante représente le secteur Saint-Félix – Saint-Dominique et non celui de Sainte-Thérèse.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DE LA FCPQ : DIFFÉRENCE ENTRE LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET LE COMITÉ DES PARENTS

CONFÉRENCIÈRES : MADAME STÉPHANIE POWERS ET MADAME LYNE GUÉRIN

Madame Lyne Guérin, agente de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), et Madame Stéphanie Powers du Centre de services scolaire des Draveurs, ont présenté les rôles respectifs du conseil d'établissement (CÉ) et du comité de parents (CP), ainsi que l'importance de préparer la relève et de favoriser l'engagement parental.

La FCPQ, qui œuvre depuis plus de 50 ans à la promotion de l'éducation publique au Québec, offre plusieurs ressources aux parents, notamment des formations, balados, guides, capsules d'information, infolettres et services de clavardage. Son site Internet est accessible à l'adresse suivante : <https://www.fcpq.qc.ca>.

Il a été rappelé que le CÉ est une instance décisionnelle prévue par la Loi sur l'instruction publique, tandis que le CP agit à titre d'instance consultative. Les représentants au comité de parents ont notamment la responsabilité de transmettre l'information à leur conseil d'établissement respectif.

Les sept fonctions du comité de parents ont été présentées, notamment la valorisation de l'éducation publique, le soutien à l'engagement parental, la promotion de la participation des parents et la transmission de leurs besoins au centre de services scolaire. Les conférencières ont également rappelé que le comité de parents peut formuler des avis au centre de services scolaire sur tout sujet relevant de son mandat, en plus des consultations prévues à l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique.

Parmi les pistes évoquées pour accroître la participation parentale, on retrouve la présence du comité de parents lors d'activités de transition scolaire afin de promouvoir son rôle et d'encourager la participation à l'assemblée générale annuelle (AGA).

Elles ont également souligné l'importance de préparer la relève au sein du CÉ et du CP, en encourageant d'autres parents à prendre le relais afin d'assurer une continuité au sein de chaque instance.

Les priorités identifiées pour la fin de l'année sont la tenue de l'AGA et la préparation du rapport annuel. Parmi les idées discutées, la tenue de l'AGA des écoles primaires en même temps qu'une rencontre de parents a été suggérée afin de favoriser la participation.

Des membres du CE des écoles Saint Marc de Figuery et La Corne ont également assisté à la présentation.

À la fin de la présentation, la FCPQ a remis à la présidente du comité de parents un ruban de reconnaissance bronze. La présidente du comité et la directrice générale ont remercié les conférencières en leur offrant des produits régionaux.

5. POINTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CA

Madame Johanne Godbout présente le dossier de la désignation des membres parents d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana. Elle rappelle que le conseil d'administration est composé de représentants des parents, du personnel ainsi que de membres de la

communauté possédant une expertise dans les domaines des ressources matérielles, des ressources humaines, des ressources financières et de la jeunesse.

Trois districts étaient en élection. Pour le district 2, deux candidatures ont été reçues, soit celles de Madame Mélissa Ouellet et de Madame Marie-Claude de Gagné. Une élection a donc été tenue et Madame Mélissa Ouellet a été élue à titre de membre parent représentant le district 2. Son mandat de trois ans débutera le 1^{er} juillet 2026.

Madame Godbout informe également les membres qu'aucune candidature n'a été reçue pour les districts 3 et Ouest lors du premier appel. Un deuxième appel de candidatures a donc été lancé afin de pourvoir ces postes. Les candidatures devront être déposées au plus tard le 29 mai à 16 h.

Enfin, il est précisé que Madame Vanessa Béliveau, qui devait représenter le district 1 sera relancée en début du mois de juin afin de confirmer son intérêt et sa disponibilité à exercer ce mandat.

5.2 FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS (PROCESSUS ET AIDE-MÉMOIRE)

Madame Johanne Godbout présente l'aide-mémoire concernant les frais exigés aux parents, lequel sera transmis aux représentants afin qu'ils le partagent avec leur conseil d'établissement. Elle rappelle l'importance de consulter la politique en vigueur lors de l'analyse des listes de fournitures scolaires et de vérifier que les documents pertinents sont déposés au conseil d'établissement au moment de leur approbation.

Les membres sont invités à prendre connaissance du document produit par le Centre de services scolaire Harricana présentant les coûts facturés aux parents par école, disponible sur Teams.

Il est convenu que les représentants du comité de parents transmettront ces informations à leur conseil d'établissement respectif.

6. COMPTE-RENDU DU CA

Madame Nancy Létourneau informe les membres qu'une consultation a été tenue à Barraute et qu'une rencontre plénière a eu lieu le 23 avril.

Elle mentionne également que le conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana tiendra une séance portant sur la réorganisation des services à Barraute le 4 mai prochain.

Enfin, elle informe les membres qu'un sondage sera réalisé auprès des parents et des élèves de la 6^e année du primaire à la 4^e secondaire afin d'évaluer leur intérêt envers différents programmes de concentration, notamment en hockey, volleyball et ski au Mont-Vidéo.

7. CORRESPONDANCES

NA

8. DIVERS

Madame Dianivel Guzman, présidente du comité de parents, informe les membres qu'une lettre destinée à la ministre de l'éducation a été préparée afin de sensibiliser le gouvernement aux impacts des compressions budgétaires en éducation.

La lettre demande notamment le maintien des ressources actuellement offertes aux élèves et aux écoles, et exprime la volonté des parents de préserver ces services. Madame Audrey Blais collaborera à la démarche en transmettant la lettre aux membres pour signature électronique.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution CP-852-04-27

Il est résolu, sur proposition de Madame Dianivel Guzman, de lever la séance, il est 21h06.

ADOPTÉE

Président(e)

Secrétaire